

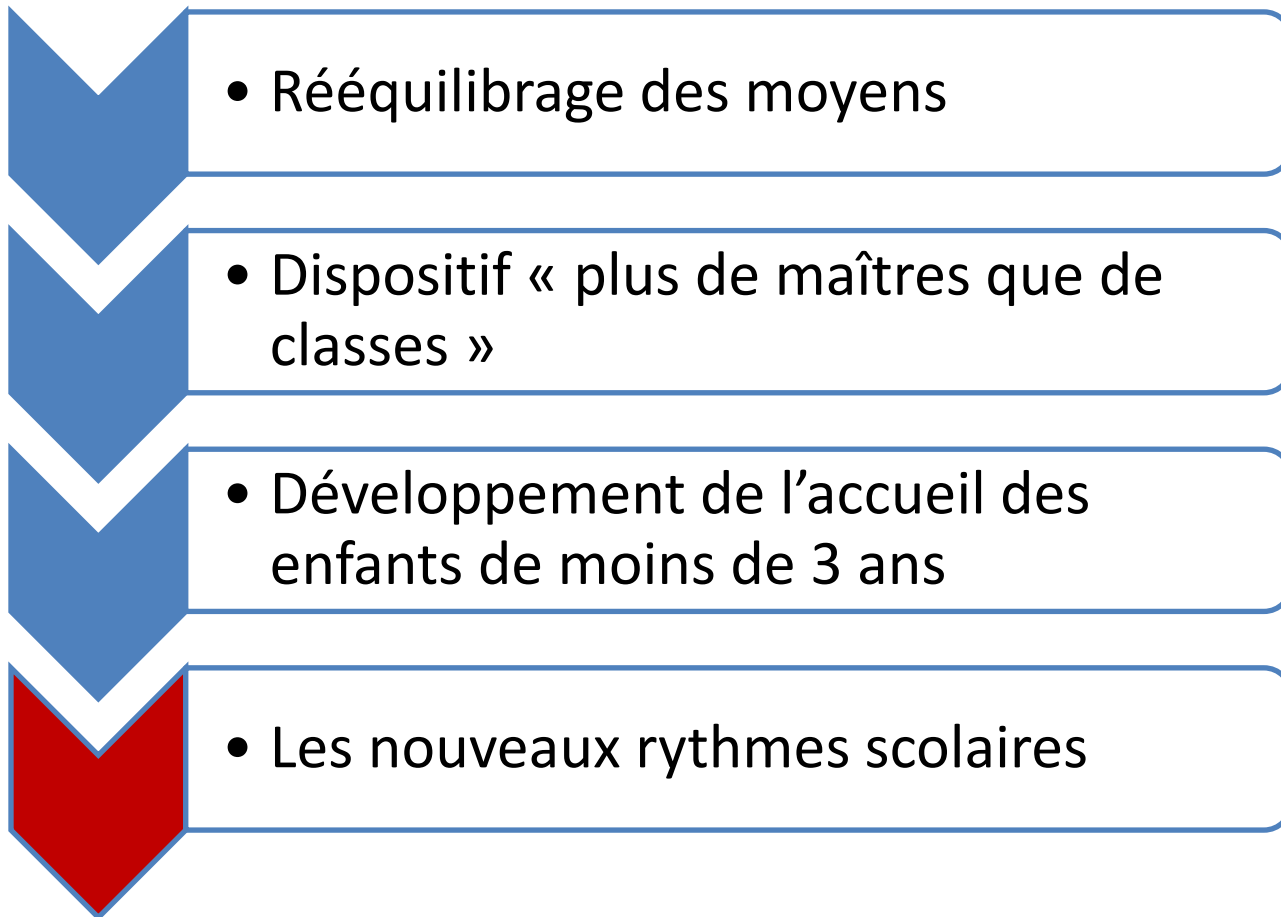
**6 avril
2013**

RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS & ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT EN MATIERE D'EDUCATION

Atelier Actualité

- **La refondation de l'École est une priorité d'action du gouvernement.**
 - La loi d'orientation et de programmation pour l'École constitue la base à cette refondation de l'École.
 - Elle définit les objectifs de la refondation en matière d'élévation du niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les enfants, de réduction des inégalités sociales et territoriales et de réduction du nombre des sorties du système scolaire sans qualification.
 - Elle s'appuie sur 25 mesures clés autour de 7 grandes orientations dont :
 - Donner la priorité à l'école primaire pour assurer l'apprentissage des fondamentaux et réduire les inégalités.
 - Faire entrer l'École dans l'ère du numérique.

1 - Donner la priorité à l'école primaire :

- 
- Rééquilibrage des moyens
 - Dispositif « plus de maîtres que de classes »
 - Développement de l'accueil des enfants de moins de 3 ans
 - Les nouveaux rythmes scolaires

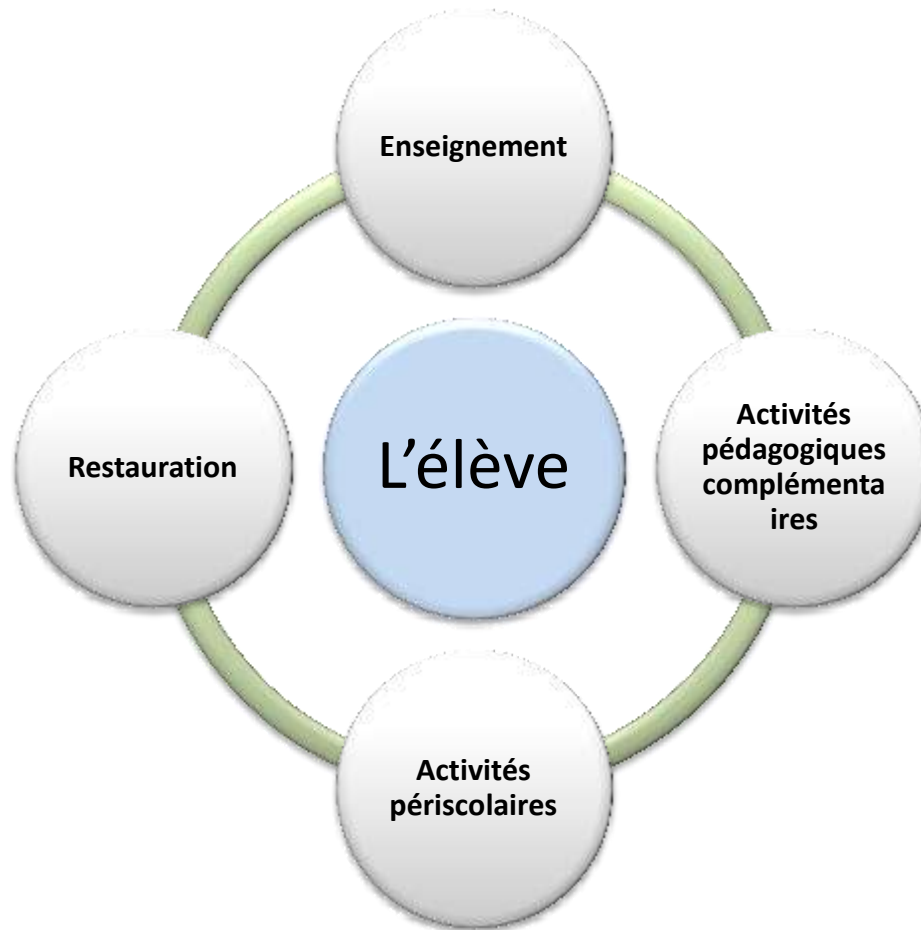
La réforme des rythmes scolaires :

- L'enseignement catholique favorable sur le principe
- Mais elle ne s'impose pas aux établissements privés
- Une nécessaire réflexion et concertation avant toute mise en oeuvre


La mise en œuvre de ses nouveaux rythmes :

- Des difficultés à appréhender
- Des contraintes tant internes qu'externes
- Une nécessaire concertations de tous les acteurs
- Un financement durable ne pesant pas ou peu sur les familles

Les différents temps de l'élève



2. Faire entrer l'École dans l'ère du numérique

- 
- Mise en place d'une éducation numérique
 - Création du service public du numérique
 - Permettre aux enseignants d'intégrer de nouvelles ressources à leurs enseignement (= exception pédagogique)
 - Clarification des la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales.

L'éducation au numérique :

- Formation à l'utilisation des instruments et des ressources numériques de l'école primaire au lycée
- Insertion dans les programmes
- Compétence des régions et départements pour l'acquisition, la maintenance des matériels informatiques et logiciels.

Le service public du numérique :

- Organisation d'une offre de productions pédagogiques numériques à finalité éducative, culturelle ou scientifique.
- Mise à disposition des enseignants des outils de suivi de leurs élèves et de communication avec leur famille ainsi que des contenus et services destinés à leur formation initiale et continue
- Prolongation de l'offre des enseignements dispensés dans les établissements
- Faciliter la mise en œuvre d'une aide individualisée pour les élèves

- Les difficultés de financement de l'équipement informatique dans les établissements d'enseignement privés associés par contrat à l'Etat :
 - Des jurisprudences divergentes entre les contentieux « forfait communal » et celui « forfait départemental » (Hérault)
 - Désormais, une obligation d'équipement des établissements pour leur permettre de former les élèves à l'utilisation des instruments et de la ressource numérique dès le primaire

3. Des points de vigilance à avoir :

- Projet éducatif de l'établissement
- Maintien de l'attractivité des établissements privés et de leur capacité de créativité et d'innovation
- Concertation de tous les acteurs : équipes éducatives, familles, collectivités et associations locales
- Développer une vraie stratégie en accord avec les pouvoirs publics
- Le coût de ces réformes et la recherche de financements durables